

# Comment adhérer et cotiser à ENSEMBLE!

Category: Documents et archives

écrit par jmfouquer | 9 janvier 2023

Les collectifs locaux sont la base de notre mouvement.

Ils se constituent dès qu'un nombre significatif d'adhérent·es est atteint et permet au collectif de fonctionner. Il est souhaitable que tous et toutes les adhérent·es soient membres d'un collectif.

Tout·e adhérent·e du mouvement doit être cotisant·e et recensé·e auprès de la trésorerie nationale.

Le versement d'une cotisation est la règle générale afin d'assurer des recettes régulières au mouvement et de permettre ainsi son indépendance politique.

Vous trouverez, dans le document ci-dessous – « Pour cotiser à ENSEMBLE! » – un barème mensuel, mais vous pouvez aussi cotiser par trimestre, semestre ou année.

Toutes les informations sont dans les documents ci-dessous.

- [Nouveau barème de cotisation](#)
- [Pour cotiser à ENSEMBLE!](#)
- [Formulaire pour prélèvement SEPA](#)
- [Formulaire pour versement par chèques](#)

N'oubliez pas de les compléter et de les renvoyer à l'adresse suivante : **AF ENSEMBLE! 26 rue Malmaison, 93170 BAGNOLET**